

Vandelanotte

news

FISCALITÉ ET HR

Nouveau
en 2021

RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATEUR

Ce qu'il faut
savoir

APPARIEMENT DES DONNÉES

Voici comment vous
y prendre



SOMMAIRE

VANDELANOTTE NEWS
ANNÉE 8 • NUMÉRO 1
FÉVRIER 2021

07

Un nouveau service en point de mire :
Vandelanotte Payroll

08

Que nous réserve la nouvelle
année sur le plan fiscal ?

13

Un résultat négatif n'est
qu'un paramètre

14

Ce qu'il faut savoir sur la
responsabilité de l'administrateur

18

Agenda et contact



04

Client case
« Vandelanotte allie
expertise et accessibilité »



Nouveau
en 2021

10



16

APPARIEMENT DE DONNÉES :
5 étapes pour vous y mettre

Un nouvel espoir

« Un nouvel espoir » est le titre du tout premier Star Wars. Plusieurs épisodes sont venus ensuite s'ajouter à la franchise, mais la première trilogie reste pour moi la plus authentique. À l'instar de cette trilogie, cette année commence aussi par un nouvel espoir : les vaccinations ont débuté et nous pouvons commencer à espérer un retour à une vie (économique) plus normale.

Cependant, les fans de Star Wars savent que l'épisode « Un nouvel espoir » est suivi par « L'Empire contre-attaque ». Un film sombre où tout l'espoir de la première partie semble anéanti. Ici encore, nous devons tenir compte de la possibilité que le virus contre-attaque et que nous soyons confrontés à une troisième vague, avec toutes les conséquences économiques que cela implique. Cependant, comme tout se finit bien dans la dernière partie de la trilogie, nous pouvons aussi espérer que tout ira mieux d'ici la fin 2021. Je vous souhaite dès lors une année 2021 remplie d'espoir.

Une nouvelle année apporte certes son lot d'espoir, mais aussi de nombreuses nouvelles mesures fiscales et sociales. Outre certaines mesures visant à soutenir la reprise, d'autres impliquent aussi des impôts supplémentaires. La plus flagrante est sans conteste la nouvelle taxe sur les comptes-titres. Bien qu'elle ne soit pas encore définitive, nous levons d'ores et déjà un coin du voile.

Pour de nombreuses entreprises, la crise du coronavirus et le chômage économique qui l'accompagne ont souligné une fois de plus l'importance d'un bon soutien proactif pour l'administration des salaires. Soucieux de pouvoir encore mieux vous aider à ce niveau, nous avons lancé « Vandelanotte Payroll » en début d'année.

Les collaborateurs de qualité sont certes essentiels pour une entreprise, mais les données ne cessent de gagner en importance. De nombreuses entreprises récoltent énormément de données sur leurs clients, leurs produits et d'autres informations. Cependant, il reste à savoir comment tirer des renseignements intéressants de ces données apparemment anarchiques. Une bonne stratégie d'appariement de données, soutenue par les outils adéquats, peut faire la différence. Sofie Defraeye d'horsum donne une première impulsion.

Dans ce numéro, outre cet article et d'autres articles intéressants, nous donnerons également la parole à Karen et Sven Bruyland du Medisch Labo Bruyland. En tant que laboratoire en charge de l'analyse des tests Covid, ils ont été et sont toujours en première ligne dans la lutte contre le virus. Ils expliqueront l'impact que cela a eu sur leur fonctionnement opérationnel.

Il s'agit donc à nouveau d'un numéro bien rempli.
Bonne lecture et... « que la force soit avec vous » !

Bonne lecture,
Nikolas Vandelanotte



Medisch Labo Bruyland

- » Créé en 1977 par Julien Bruyland
- » Repris en 2004 par ses enfants Karen et Sven
- » Établissements à Courtrai (siège social) et à Ypres
- » Effectue des analyses de sang, d'urine, de matières fécales et d'autres fluides corporels
- » Technologie de pointe, automatisation et numérisation poussées

UNE ANNÉE RICHE EN DÉFIS POUR MEDISCH LABO BRUYLAND

« Vandelanotte allie expertise et accessibilité »

Pour les frères et sœur Sven et Karen Bruyland de Medisch Labo Bruyland, l'année dernière fut pour le moins agitée. Dès le début de la pandémie, ils ont dû s'adapter pour pouvoir traiter les échantillons Covid. Cette adaptation a nécessité non seulement des investissements en termes d'appareillage et de stock, mais aussi des modifications des processus et un recyclage de nombreux collaborateurs.

Medisch Labo Bruyland analyse toutes sortes d'échantillons d'origine humaine et, dans une moindre mesure, animale. Le père de Karen et de Sven a créé l'entreprise qu'ils dirigent depuis 2004. « Nous avons une répartition des rôles très naturelle », expliquent-ils. Et on constate en effet qu'ils sont assez complémentaires : elle est pharmacienne-biologiste clinicienne et responsable du laboratoire et du contact avec les demandeurs ; licencié en sciences commerciales, il se concentre surtout sur les aspects financiers et techniques de l'entreprise.

Dans le nouveau bâtiment du Benelux-park à Courtrai, ils emploient environ 75 personnes, soit environ 55 ETP. Leurs propres chauffeurs vont chercher les échantillons et les ramènent deux fois par jour, les secrétaires médicales traitent les demandes et les technologues de laboratoire effectuent les analyses. Les biologistes cliniciens interprètent les résultats et se chargent du suivi, du contrôle de qualité et de l'organisation du laboratoire. La vitesse à laquelle les échantillons sont traités est assez spectaculaire, puisque 90 % des résultats sont déjà disponibles deux heures après leur arrivée. « Toute l'équipe veille à terminer chaque jour tous les échantillons le plus rapidement possible. De cette manière, nous commençons le lendemain avec une feuille blanche. Nous sommes réputés pour ce service rapide. »

« NOUS ÉTIIONS DÉJÀ UNE ÉQUIPE SOUDÉE, MAIS LA CRISE DU CORONAVIRUS NOUS A ENCORE RAPPROCHÉS. »

Sven et Karen Bruyland

C'est également dans cette volonté que Karen et Sven ont décidé de s'adapter rapidement lorsque la pandémie de coronavirus est apparue. « Nous avons été l'un des premiers laboratoires privés à lancer un département Covid au début mars », affirme Sven. « Nous avons certes l'habitude d'améliorer en permanence les processus existants, mais pas de devoir tout chambouler en si peu de temps. On peut comparer cette situation à un train en marche qui doit soudainement changer de voie. » « Et nous avons évidemment dû investir dans de nouveaux appareils et dans le stock », ajoute Karen.

Des mois d'enfer

Aussi étrange que cela puisse paraître, le laboratoire a connu une période assez calme pendant le premier confinement. « Les soins réguliers étaient pratiquement à l'arrêt, car on ne pouvait plus aller en consultation chez son médecin. Notre chiffre d'affaires relatif aux échantillons sanguins a diminué de moitié. Nous avons toutefois pu muter le personnel vers le service Covid. Le moment nous a également semblé idéal pour installer le nouveau logiciel ERP. Mais le confinement s'est terminé une semaine plus tard et un nombre plus important d'échantillons sont alors arrivés soudainement. Nous n'avions pas le temps d'organiser une formation ERP approfondie, il fallait sauver les meubles. Ce furent des mois d'enfer », se souviennent-ils.

Dans le nouveau département, ils peuvent analyser jusqu'à 1 500 échantillons Covid par jour. « Heureusement, nous avons assez de place dans ce nouveau bâtiment. Et nous avons la chance d'être une équipe flexible et dynamique. Nous étions déjà très soudés, mais la crise du coronavirus nous a encore rapprochés. » Les critères de test changeants ont provoqué des vagues dans l'entreprise : nous sommes passés d'une mer calme à une mer très agitée et inversement, mais en quelques jours. Il était donc difficile d'anticiper. Et ce n'est pas tout. « Les exigences du gouvernement n'étaient

pas des moindres. Pour relater correctement les données des patients et les résultats à Sciensano, il fallait des tas de nouvelles connexions IT. Le gouvernement communiquait souvent très tard à ce sujet. Un véritable défi pour notre service IT et pour les fournisseurs externes. »

Sven et Karen accordent une importance toute particulière à la responsabilité sociétale. D'ici la fin de l'année, ils aimeraient compenser 75 % de leurs émissions de CO₂ via les panneaux solaires sur le bâtiment QNE, en achetant de l'énergie verte et en plantant 7 hectares de forêt. « Nous voulons contribuer à la protection de notre environnement », expliquent-ils. Et c'est précisément parce qu'ils sont conscients de la valeur de leurs collaborateurs qu'ils ont décidé d'adapter la politique de rémunération en concertation avec Vandelanotte.

Ce n'est pas étonnant, car le laboratoire est un client fidèle. « Nous pouvons nous adresser à eux pour la comptabilité, l'expertise-comptable, la succession, les contrats, etc. », expliquent-ils. Sven a également pu compter sur l'expertise de Vandelanotte lors du passage à un nouveau logiciel comptable. « Ils nous ont très bien conseillés pour le choix du logiciel.

« CHEZ VANDELANOTTE, NOUS NE SOMMES PAS CONSIDÉRÉS COMME UN NUMÉRO. »

Sven et Karen Bruyland

Le service IT de Vandelanotte est venu ici à deux reprises pour dispenser une formation sur mesure et nous pouvons poser nos questions à leur service d'assistance. Cet accompagnement pratique vaut son pesant d'or. » D'après Karen et Sven, l'association de toutes ces expertises ne veut pas dire que le contact personnel se perd chez Vandelanotte. « Nous pouvons nous adresser à notre interlocuteur pour tous ces thèmes. Le service est donc très complet, sans empiéter sur l'accessibilité. Nous ne sommes absolument pas considérés comme un numéro. »

Ce contact personnel, ils y accordent aussi une grande importance dans leur entreprise. « Nous pouvons nous targuer de décharger nos clients. Au début des années 2000, nous étions réputés pour être parmi les laboratoires les plus sophistiqués d'Europe, parce que nous travaillions de manière automatisée, consolidée et informatisée. Même si ces caractéristiques sont devenues la norme depuis lors, nous voulons garder notre position de leader et continuer à nous différencier de la concurrence grâce à notre dynamique innovante et à une approche personnalisée. L'année dernière, nous avons déjà prouvé que nous en étions capables. »

WWW.BRUYLAND.BE

UN SEUL PACKAGE POUR TOUTES VOS QUESTIONS

Un nouveau service en point de mire : Vandelanotte Payroll

Vous pouviez déjà compter sur notre expérience en matière de gestion de la paie, de ressources humaines, de conseils et d'un soutien sociojuridiques. Désormais, nous pouvons aussi vous aider dans le traitement mensuel des salaires. Non pas comme un secrétariat social classique, mais comme de véritables experts de la paie. Afin que vous et vos collaborateurs puissiez dormir sur vos deux oreilles.

En tant que partenaire HR, nous garantissons une administration des salaires fluide et efficace. Nous vous déchargeons de l'ensemble du processus de gestion de la paie. En d'autres termes, nous sommes votre département HR mobile où tous les points liés à la paie sont abordés : le calcul des salaires correct, le calcul des primes de fin d'année et du pécule de vacances, les nombreuses autres obligations qui vous incombent dans le cadre de l'administration des salaires, etc.

Vous pouvez compter sur un service personnalisé, accessible et proactif. La transmission de fiches de paie correctes en temps voulu est essentielle à cet égard. Notre portail en ligne convivial et pratique apporte la touche finale. Il permet à vos travailleurs d'effectuer eux-mêmes des modifications concernant leur situation personnelle et des demandes de congés.

Besoin d'un soutien supplémentaire

Vous aimeriez collaborer de manière plus flexible et vous cherchez à vous décharger de certains processus ? Vous cherchez une solution temporaire ou durable pour l'ensemble de votre processus de gestion de la paie ou pour quelques aspects partiels de celle-ci ? Nous cherchons ensemble, avec une grande flexibilité, la solution adaptée à votre entreprise. Avantage non négligeable : vous pouvez non seulement compter sur le soutien d'une équipe d'experts dans le domaine

HR, mais aussi en ce qui concerne les taxes, subventions, assurances, etc.

International

Si vous occupez des travailleurs dans plusieurs pays, que vous êtes actif en Belgique en tant qu'employeur étranger ou que vous souhaitez détacher des collaborateurs, vous êtes irrévocablement confronté à la réalité complexe de la gestion de la paie internationale, source de nombreuses erreurs.

Forts de notre longue expérience internationale, nous pouvons vous soutenir dans chaque aspect de celle-ci. Grâce à notre réseau international « Leading Edge », nous pouvons vous aider en faisant office de pivot central de votre gestion de la paie internationale.

Nos atouts

- **Un soutien intégré et proactif grâce à la connaissance approfondie de votre dossier**
- **Un ensemble de services adapté aux besoins de votre entreprise**
- **Un interlocuteur personnel et une personne de contact fixe ayant les connaissances et l'expérience nécessaires**
- **Un portail en ligne où vous pouvez gérer votre administration des salaires**
- **Des prix fixes et transparents**



— Anneleen Wydooghe

Que nous réserve la nouvelle année sur le plan fiscal ?

Une nouvelle année s'accompagne généralement d'une série de nouvelles mesures fiscales, qui ont été approuvées pendant les derniers jours de travail du Parlement. Jusqu'à présent, le gouvernement De Croo s'était naturellement concentré essentiellement sur la crise du coronavirus, laissant provisoirement de côté l'application d'une politique directrice en matière fiscale. Nous sommes pourtant confrontés à une série de modifications. Nous en développons quelques-unes.

DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, le taux de TVA réduit de 6 % applicable à la démolition et à la reconstruction d'habitations sera étendu à l'ensemble du territoire, tant pour les maîtres d'ouvrage-personnes physiques que pour les promoteurs immobiliers qui démolissent et reconstruisent des immeubles. Condition importante : il doit s'agir de la seule habitation propre du maître d'ouvrage ou de l'acheteur et la surface habitable ne peut pas dépasser 200 m².

« JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE TAUX DE TVA RÉDUIT DE 6% APPLICABLE À LA DÉMOLITION ET À LA RECONSTRUCTION D'HABITATIONS SERA ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. »

TAXE SUR LES COMPTES-TITRES

La taxe actuelle sur les comptes-titres de 0,15 % au-delà du seuil de 500 000 EUR a été jugée contraire à la constitution par la Cour constitutionnelle. Le gouvernement s'est alors penché sur son successeur, sous la forme d'une « taxe sur les comptes-titres » de 0,15 % au-delà d'un seuil de 1 000 000 EUR. Tous les titres présents sur le compte seraient taxés, peu importe le nombre de titulaires du compte, qu'ils soient personnes physiques ou morales. La nouvelle taxe n'a pas encore été votée par le Parlement. En effet, d'autres avis ont encore été formulés par le Conseil d'État. Toutefois, la taxe devrait devenir effective, sous la forme annoncée ou sous une forme adaptée.

UN REGISTRE PATRIMONIAL ?

Il y a un point de contact central (PPC) au sein de la Banque nationale de Bel-

gique. Le PPC est une base de données qui contient les numéros de compte bancaire et les données d'identification de personnes physiques et morales auprès d'institutions financières en Belgique. En décembre, une loi-programme a été votée afin de permettre à l'administration fiscale de consulter également les soldes auprès du PPC, en plus des numéros et des identités des comptes, sous certaines conditions. De facto, cela signifie que le fisc dispose actuellement d'une idée concrète de votre patrimoine immobilier (cadastre), mais aussi d'une grande partie de vos biens mobiliers.

GEL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Certaines réductions fiscales dans l'impôt des personnes physiques ne seront plus indexées jusqu'en 2023 inclus (ex. épargne-pension, épargne à long terme, exonération des comptes à terme, dividendes, etc.). En soi, cela impliquera donc une certaine augmentation d'impôt au cours des prochaines années.

DÉDUCTION MAJORÉE D'INVESTISSEMENT

Du 12 mars 2020 au 31 décembre 2020, la déduction d'investissement simple était déjà passée temporairement de 8 % à 25 % pour les entreprises unipersonnelles et les PME. La mesure a été prolongée pour deux ans, de sorte que les entreprises ont à présent jusqu'au 31 décembre 2022 pour effectuer les investissements entrant en ligne de compte. Compte tenu du taux d'imposition de 25 %, cela représente un avantage financier de 6,25 % sur vos investissements.

VOITURES DE SOCIÉTÉ

Pour les voitures commercialisées à partir de 2021, les constructeurs ne sont plus obligés d'indiquer la valeur NEDC officielle (2.0) en ce qui concerne les données d'émission sur le certificat de conformité. Tant en ce qui concerne les avantages de toute nature que la déductibilité fiscale, vous devez encore tenir compte de :

- La valeur NEDC lorsque seule

BREXIT

2021 est l'année où le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne, notamment pour des questions douanières et de TVA. Le 24 décembre, un accord a été atteint de sorte qu'aucun droit d'importation n'est dû sur les marchandises importées du Royaume-Uni en Europe et inversement. De plus, depuis le 1er janvier, il n'y a plus de livraisons intracommunautaires exonérées de marchandises, mais les marchandises doivent être exportées de l'Union européenne avec une déclaration en douane.

Cependant, l'Irlande du Nord (qui fait partie du Royaume-Uni, au même titre que l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles) conserve un statut spécial impliquant que les livraisons depuis et vers le pays sont encore considérées comme des livraisons et acquisitions intracommunautaires.

une valeur NEDC est attribuée au véhicule ;

- La valeur WLTP lorsque seule une valeur WLTP est attribuée au véhicule ;
- La valeur NEDC ou WLTP (à choisir librement) si le véhicule possède les deux valeurs.

Dans la plupart des cas, la valeur NEDC aura toujours le résultat le plus avantageux sur le plan fiscal. De plus, les avantages de toute nature augmenteront. Cela provient du fait que dans le calcul de cet avantage imposable, l'émission standard pour les voitures au diesel passe de 91 grammes à 84 grammes. Pour les autres véhicules fonctionnant aux combustibles fossiles, elle passe de 111 grammes à 102 grammes. Les utilisateurs de voitures de société devront donc payer un peu plus d'impôt des personnes physiques.



—Dries Torreel

QUELQUES NOUVEAUTÉS DANS LE DOMAINE HR

Traditionnellement, une nouvelle année entraîne d'innombrables nouvelles mesures pour les employeurs. Nous avons rassemblé les principales nouveautés.

Nouveau en



1

EXONÉRATION FISCALE

POUR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

Depuis le 1er janvier 2021, les employeurs qui investissent dans la formation de leurs collaborateurs peuvent prétendre à une nouvelle dispense partielle de versement du précompte professionnel. Il s'agit de 11,75 % du précompte professionnel prélevé sur un salaire mensuel brut plafonné de 3 500 euros. Cette dispense est calculée sur le précompte professionnel du mois où la formation a été suivie ou s'est terminée si la formation s'étend sur deux mois calendaires.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour obtenir la dispense:

- » Le travailleur doit être en service depuis au moins six mois.
- » La formation est de type formel ou informel, peu importe qu'elle soit organisée en interne ou en externe. Si elle est informelle, la formation ne doit constituer qu'une partie limitée du nombre total de jours de formation.
- » La formation doit être organisée en plus des formations imposées par une disposition légale ou réglementaire, ou par une CCT.
- » Le coût de la formation entre dans les frais professionnels de l'employeur.
- » La formation doit durer au moins 10 jours pendant une pé-

riode ininterrompue de 30 jours calendaires (à appliquer au prorata pour les travailleurs à temps partiel).

En ce qui concerne la durée minimale de la formation, la législation prévoit toutefois deux exceptions:

- » Pour les petites sociétés telles que définies dans le Code des sociétés et des associations, les formations de 5 jours pendant une période ininterrompue de 75 jours calendaires entrent également en ligne de compte.
- » Pour les employeurs qui peuvent bénéficier d'une dispense de versement du précompte professionnel dans le cadre du travail de nuit ou en équipe, la formation de 10 jours peut avoir lieu pendant une période ininterrompue de 60 jours calendaires. Le travailleur doit recevoir une prime d'équipe pendant la période de 60 jours calendaires.

Le nombre de périodes ininterrompues de 30 ou 75 jours calendaires est enfin limité à dix périodes pour un même travailleur chez un même employeur. Cela signifie que la dispense peut être appliquée au maximum dix fois par travailleur.

2

RECRUTEMENT

DU PREMIER TRAVAILLEUR

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, les nouveaux employeurs pouvaient bénéficier d'une dispense des cotisations de base à l'ONSS pour leur premier travailleur et ce, pour une durée indéterminée. Ce régime a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette mesure s'applique aux:

- » Employeurs du secteur privé, en ce compris aux ASBL et aux associations de fait.
- » Un employeur qui n'avait jamais occupé de personnel ou n'avait jamais occupé de travailleur au minimum pendant les quatre trimestres consécutifs qui précèdent le trimestre de l'entrée en service du premier travailleur.
- » Un nouvel employeur qui constitue une unité technique d'exploitation (UTE) plus large avec plusieurs autres employeurs ne peut bénéficier de la réduction groupe cible, lorsque le premier travailleur remplace un travailleur qui a été occupé dans la même unité technique d'exploitation au cours des douze mois qui précèdent le trimestre de l'engagement dans cette même unité technique d'exploitation. Autrement dit, il doit s'agir d'un engagement supplémentaire au niveau de l'unité technique d'exploitation.

La Cour constitutionnelle a estimé que les activités complémentaires exonérées d'après la loi précédente n'étaient possibles que jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui a entraîné de nombreux problèmes pour les organisations qui utilisaient ce règlement et pour qui il existe peu d'autres règlements, voire aucun.

Pour y remédier, un nouveau règlement est applicable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Durant cette période, le Parlement espère pouvoir mettre en place un règlement définitif pour toutes les associations, car la nouvelle loi s'applique uniquement aux clubs sportifs ou aux activités sportives pour le moment. Par conséquent, il n'est pas encore possible d'exercer des activités complémentaires dans d'autres associations.

Les activités suivantes sont considérées comme un travail associatif:

- » Animateur, chef, moniteur ou coordinateur qui dispense une initiation sportive et/ou des activités sportives ;
- » Entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain ou du matériel, signaleur aux compétitions sportives ;
- » Concièrge d'infrastructure sportive ;
- » Aide et appui occasionnels ou à petite échelle dans le domaine de la gestion administrative, l'administration, le classement des archives ou dans le cadre d'une responsabilité logistique pour des activités dans le secteur sportif ;

- » Aide occasionnelle ou à petite échelle pour l'élaboration de newsletters ou d'autres publications (comme des sites Internet) dans le secteur sportif ;
- » Animateur de formations, de conférences et de présentations dans le secteur sportif.

Les travaux de nature immobilière sont formellement exclus des activités autorisées.

Un travailleur associatif peut travailler au maximum 50 heures en moyenne par mois durant une période de référence d'un trimestre. Il doit gagner au moins 3,57 euros par heure, avec un maximum de 500 euros par mois, soit 6 000 euros par an. L'association doit payer des cotisations ONSS de 10 % sur cette rémunération. Le travailleur associatif doit payer 20 % d'impôts sur la rémunération. Cependant, étant donné que 50 % de la rémunération est considéré comme une rémunération forfaitaire nette, cela signifie qu'en réalité, il ne paiera que 10 % d'impôts sur l'intégralité du montant.

Par ailleurs, les obligations administratives relatives à ce travail associatif ont également été renforcées.

**« UN TRAVAILLEUR ASSOCIATIF
PEUT TRAVAILLER AU MAXIMUM
50 HEURES EN MOYENNE PAR MOIS
DURANT UNE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
D'UN TRIMESTRE. »**



—Anneleen Wydooghe

UN RÉSULTAT NÉGATIF N'EST QU'UN PARAMÈTRE

Une perte n'est pas l'autre

De nombreux secteurs constateront une perte lors de la clôture de leurs chiffres annuels. Celle-ci sera peut-être la première depuis longtemps ou sera plus importante cette année. Lors de l'élaboration du compte de résultat, il ne nous reste que les dernières opérations à la date de clôture. Quelles cartes se trouvent encore sur la table ? Et comment les gérer ?

La comptabilité est soumise à quelques règles de base auxquelles on ne peut déroger. L'un de ces fondements est ce qu'on appelle le « principe de rapprochement ». Il décrit l'imputation des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rapportent. Concrètement, les frais réalisés dans le courant de l'exercice, qui portent partiellement sur l'exercice en cours et partiellement sur l'exercice suivant, ne doivent pas être entièrement enregistrés comme charges d'exploitation dans l'année en cours. La partie des charges qui se rapporte à l'exercice suivant ne peut pas être traitée comme des charges d'exploitation et doit être enregistrée comme des charges à reporter. Par conséquent, ils n'ont aucun impact négatif sur le résultat d'exploitation de l'exercice actuel.

Regard critique

Il se peut aussi que des frais liés au début à une adaptation, une réparation ou un remplacement s'avèrent finalement un investissement. Pensons par exemple à une extension du site Web ou au développement

d'une boutique en ligne, à l'achat de nouveau matériel de bureau, etc. Ces factures ont peut-être été traitées comme une charge lors du traitement de la facture, mais il peut être préférable de les reprendre dans le bilan comme un investissement lors de la clôture annuelle.

Les opérations de fin d'année sont effectuées chaque année : transfert des charges, activation d'investissements durables et amortissements. Il convient d'accorder l'attention nécessaire pour examiner en détail la comptabilité lors de la clôture et d'évaluer sous un œil critique si une charge ne devrait pas être considérée comme un investissement. La durée de vie économique de cette charge dépasse l'exercice et doit donc être étalée sur plusieurs exercices. Toutefois, durant l'année de l'investissement, elle doit être amortie au prorata comme un impact sur le résultat d'exploitation.

Plusieurs paramètres

Il est important d'exprimer cette réalité dans les chiffres. L'interaction entre tous les indicateurs donnera une première impression de l'entreprise, mais l'annexe des compteurs annuels demeure d'une importance capitale pour les lire. Le lecteur pourra alors

constater qu'une perte n'est pas l'autre. Un résultat, qu'il soit négatif ou non, n'est que l'un des nombreux paramètres qui déterminent l'image d'une société. Outre les ratios du bilan (liquidité, solvabilité), il convient également d'examiner la trésorerie. Celle-ci permet d'évaluer la position financière de votre entreprise et de déterminer si les obligations à court terme peuvent être respectées.

Pas de fin, mais un nouveau début

Pour de nombreux entrepreneurs, une perte est la fin du monde, surtout si elle est la première d'une longue liste de résultats positifs. Mais il ne faut pas la considérer comme un problème insurmontable. Vous n'êtes pas un cas isolé : cette année, de nombreuses entreprises constateront pour la première fois une perte dans leurs chiffres annuels. En communiquant avec les parties prenantes, vous pourrez décrire la situation et donner des indications sur le cours actuel des choses. Le bilan et le compte de résultat constituent un instantané d'une période clôturée, mais ne donnent aucune indication sur le nouvel exercice.

Un exercice budgétaire peut toutefois donner une idée de votre gestion d'entreprise. Il peut constituer le point de départ pour revoir en profondeur votre fonctionnement. Cet effort vous permettra de maîtriser les coûts et de prendre des décisions ou de rectifier le tir. De nouvelles opportunités pourront même se dégager. Et grâce à un suivi périodique, vous pourrez suivre la zone de tension entre le budget établi et la réalité. Vous pourrez alors veiller au grain et surtout, vous projeter.



—Bert Dehu

Qui peut demander une indemnité ?

Une action en responsabilité peut tout d'abord venir de la société propre. L'administrateur peut commettre des erreurs qui portent préjudice à l'entreprise dans laquelle il exerce un mandat. D'autre part, des tiers, fournisseurs ou clients peuvent aussi être lésés. Ils peuvent exiger une indemnité s'ils subissent un préjudice à cause d'une erreur d'un administrateur. En cas de faillite de la société, le curateur engagera une action.

Ce qu'il faut savoir responsabilité de l'administrateur

Être l'administrateur d'une société ou d'une ASBL s'accompagne d'importantes responsabilités. Vous effectuez des opérations qui engagent la société. Une erreur ou une négligence dans l'exercice de la fonction peut être lourde de conséquences et entraîner des dommages. En outre, vous pouvez être personnellement tenu d'indemniser ce préjudice, ce qui peut menacer votre patrimoine privé.

QUELS TYPES D'ERREURS POUVEZ-VOUS COMMETTRE ?

Non-respect de la norme de « bon administrateur »

Lorsqu'un administrateur n'exécute pas soigneusement sa mission et cause ainsi un préjudice, il peut être tenu personnellement responsable. Cette erreur ne doit pas nécessairement être une violation de la loi, mais elle peut aussi porter sur les normes générales de bonne gouvernance. Pensons notamment au préjudice lié au fait de ne pas demander certaines subventions ou d'oublier de conclure des assurances indispensables. Un autre exemple est un accident du travail où une personne est gravement blessée, voire décède. Le coronavirus peut aussi engendrer des réclamations. La société doit prendre les mesures nécessaires et obligatoires pour s'adapter à la « nouvelle normalité »,

avec des règles et des lois qui évoluent rapidement. Cela peut s'accompagner d'erreurs stratégiques.

Une faute grave manifeste menant à la faillite

L'administrateur qui commet une faute grave, qui mène ultérieurement à la faillite de la société, est personnellement responsable. À titre d'exemples caractéristiques, nous pouvons citer le défaut de tenir une comptabilité ou une fraude fiscale grave. La responsabilité est généralement à l'égard du curateur et à l'égard de tiers.

Infraction aux dispositions statutaires ou aux dispositions du Code des sociétés et des associations (CSA)

Par ailleurs, des infractions peuvent

également être commises à l'encontre des dispositions légales, comme à l'encontre des statuts propres ou de la loi sur les sociétés et les associations. Ces faits punissables peuvent être commis envers la société, mais aussi envers des tiers. Agir hors du cadre de l'objet statutaire ou déposer tardivement les comptes annuels ou omettre de les déposer sont les infractions les plus connues en la matière.

Wrongful trading

Essayer de continuer à naviguer avec un bateau qui coule peut aussi engager la responsabilité personnelle. C'est le cas lorsqu'on poursuit désespérément une activité perdue où les pertes s'accumulent, sans plan de redressement ni mesures.

COMMENT POUVEZ-VOUS

VOUS PROTÉGER ?

Le moyen le plus efficace pour vous protéger contre la responsabilité de l'administrateur est de conclure une assurance D&O. Celle-ci protège votre patrimoine privé. Par ailleurs, dans les limites de cette assurance, une couverture est généralement prévue pour la défense (au pénal) contre les actions intentées.

Le preneur d'assurance est la société dont une personne est administrateur, mais les assurés sont toujours les administrateurs. Il peut s'agir de personnes physiques, d'anciens ou de futurs administrateurs, mais aussi d'une personne morale sous la forme d'une société de management. Cependant, l'assurance ne peut pas être conclue à partir de cette société de management.

L'assurance D&O protège toujours le patrimoine privé des administrateurs. Il s'agit des fautes commises dans le cadre de la fonction de l'administrateur, indépendamment de l'activité de la société. Dans les garanties de la RC exploitation, on assure à nouveau le préjudice extracontractuel à des tiers découlant de l'exercice des activités commerciales. Une couverture RC professionnelle protège également les risques de préjudice contractuel lié à l'exercice de l'activité professionnelle. Il s'agit donc d'une différence de taille.

« ESSAYER DE CONTINUER À NAVIGUER AVEC UN BATEAU QUI COULE PEUT AUSSI ENGAGER LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE. »



—Willem De Bock

new!

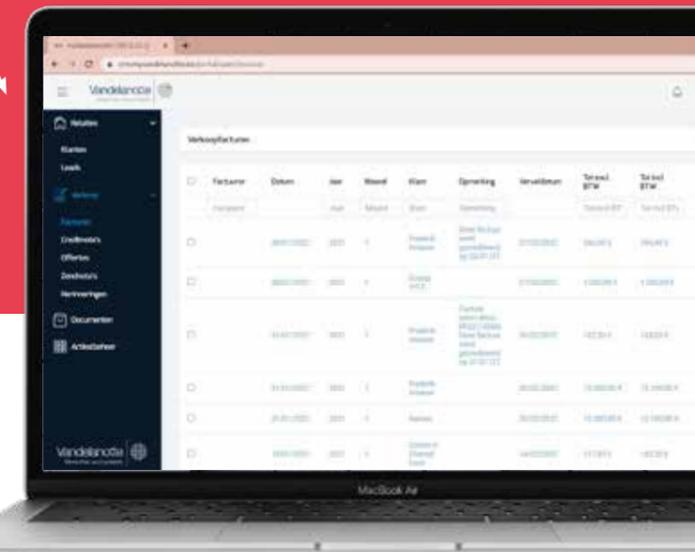
Gérez simplement votre portefeuille de clients

Connaissez-vous le dernier né de la famille myVandelanotte ? Avec l'application Gestion de la clientèle, vous gérez facilement votre portefeuille de clients. En quelques clics, vous établissez des offres et des factures professionnelles, tout en vous occupant facilement du reste du processus. Vous pouvez ainsi :

- Suivre vos clients et prospects
- Intégrer vos articles dans l'application
- Suivre les paiements
- Envoyer des rappels de paiement
- Établir et envoyer rapidement et simplement des notes de crédit

La convivialité et la simplicité sont privilégiées. En outre, il est possible de tout personnaliser, par exemple en téléchargeant votre logo ou en ajoutant des textes personnels à vos rappels de paiement. Mieux encore, vous pouvez tester l'application gratuitement pendant un mois !

DÉCOUVREZ DÈS MAINTENANT L'APPLICATION SUR VOTRE PLATE-FORME MYVANDELANOTTE OU ENVOYEZ UN E-MAIL À L'ADRESSE CONTACT@VDL.BE !





APPARIEMENT DE DONNÉES

5 étapes pour vous y mettre

1



Fixez votre objectif d'entreprise

Vous pouvez utiliser vos données pour répondre à des questions claires. Définissez au préalable ces questions. Vous voulez savoir dans quels pays vous vendez le plus ou quels clients ont acheté des produits chez vous par le passé, mais ne le font plus depuis deux ans ? Vous avez l'impression que certaines catégories de produits ne sont pas rentables ? Vous vous demandez où votre campagne de marketing a le plus d'effet ? Vous craignez que votre marge brute fluctue de mois en mois ?

Vous avez certainement déjà entendu parler de l'appariement de données. Un terme complexe, direz-vous. Même si vous vous demandez peut-être ce que signifie précisément l'appariement de données pour vous et votre entreprise, horsum dresse la liste de tous les avantages pour vous.

Nous ne vous apprenons rien en vous disant que nous évoluons de plus en plus vers un monde basé sur les données. Chaque jour, vous êtes inondé de données : les messages que vous lisez sur les réseaux sociaux, les publicités correspondantes que vous regardez furtivement, un article intéressant sur LinkedIn qui vous occupe, les spots publicitaires que vous entendez à la radio, etc. De nouvelles informations fusent en permanence.

Cela n'a pas échappé aux entreprises intelligentes. De plus en plus d'organisations basent leur modèle d'entreprise sur des renseignements obtenus grâce à leurs données historiques. Pour ce faire, elles utilisent l'appariement de données. Cette méthode consiste à chercher des liens statistiques dans de grands ensembles de données. Les données sont inutilisables dans leur forme la plus brute. Cependant, avec les outils et la puissance de traitement adéquats, elles peuvent être converties en notions importantes.

2



Activez vos données pertinentes

De quelles récoltes de données disposez-vous ? Et comment les données sont-elles structurées ? Déterminez quelles sources de données (réseaux sociaux, logiciel ERP, logiciel CRM, e-commerce, site Web, etc.) sont pertinentes pour cet exercice. Et cherchez à savoir si vous pouvez les regrouper.



Décomposez vos données

Partez en exploration et apprenez à connaître les données. Quelles données sont utiles ? De quelle qualité sont-elles ? Il n'est pas conseillé de se plonger précipitamment dans toutes les données, car vous pourriez vous y perdre. Segmenter est donc le mot d'ordre. Cela permet d'obtenir plus rapidement des informations et de mieux analyser les données.

3



Découvrez les liens et les tendances

La récolte des données n'est qu'un seul aspect. Il s'agit surtout d'exploiter le potentiel qui offre une plus-value et vous soutient dans vos décisions. On peut considérer qu'il s'agit du véritable « appariement de données » : l'analyse effective des données pour convertir des liens et modèles cachés en informations précieuses. Pour l'analyse, les entreprises utilisent généralement des algorithmes soutenus par des logiciels comme ACL, R, PowerQuery, Celonis etc.

4



Utilisez les résultats

Les résultats d'une mission d'appariement de données identifient des opportunités professionnelles. En fonction de votre objectif, l'analyse vous permet par exemple de mieux comprendre le comportement des clients ou d'expliquer vos marges. Par conséquent, vous prenez plus rapidement des décisions plus intelligentes.

5

Vous avez besoin d'aide ?

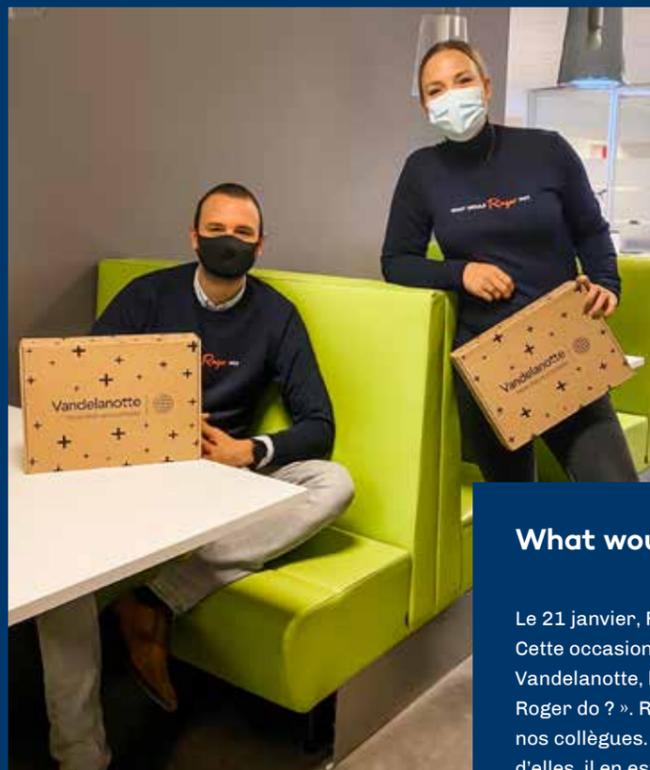
Vous pensez gérer correctement vos données, mais vous n'obtenez aucune valeur ajoutée pour votre activité ? Vous ne disposez pas d'une stratégie claire pour utiliser les nombreuses données enregistrées ? Vous n'avez pas l'expertise nécessaire pour l'analyse des données ? N'hésitez pas à contacter nos analystes de données chez horsum.

?



—Sofie Defraeye

VANDELANOTTE EN POINT DE MIRE



What would Roger do ?

Le 21 janvier, Roger Vandelanotte a fêté son 101^e anniversaire ! Cette occasion ne pouvait évidemment pas passer inaperçue. Chez Vandelanotte, l'année 2021 est placée sous le signe de « What would Roger do ? ». Roger reste une source d'inspiration pour bon nombre de nos collègues. Il a traversé quelques crises durant sa carrière. À chacune d'elles, il en est sorti grandi. Avec cette campagne, nous voulons inciter nos collègues à exprimer leur « Roger intérieur » et à sortir des sentiers battus. Tout comme Roger l'a fait en « son temps ». Cerise sur le gâteau : nos 395 collaborateurs ont reçu chez eux un sweat-shirt « What would Roger do ? ». À suivre !

La nouvelle année virtuelle

Notre fête physique de Nouvel an a malheureusement dû être reportée d'une année. Mais nous avons prévu une alternative, et non des moindres ! Le vendredi 8 janvier, nous avons fêté virtuellement la nouvelle année avec Vandelanotte. Dans une Escape Room en ligne, nos collègues ont accompli quelques missions pour découvrir le code. Le jeu s'est clôturé par un verre de bulles en papotant.



Vandelanotte France obtient un renfort de France

En 2021 aussi, nous cherchons à améliorer notre service à la clientèle avec Vandelanotte France. Pour ce faire, nous bénéficions du renfort de Matthieu Van Gucht depuis le 4 janvier. Après avoir acquis le savoir-faire nécessaire au cours des dernières années dans le domaine de la fiscalité française, ce Français pur souche aimerait à présent faire la différence pour nos clients basés en France. Bonne chance à Matthieu !

AGENDA

— 22 février 2021

Déclaration de T.V.A. et listing IC pour le mois de janvier.

— 28 février 2021

Introduction des relevés récapitulatifs 325.10 et 325.20 et des fiches individuelles 281.10 et 281.20.

— 22 mars 2021

Déclaration de T.V.A. et listing IC pour le mois de février.

— 31 mars 2021

Dépôt du listing T.V.A. annuel pour le 31 mars 2021

Demandes d'attestations pour déduction fiscale dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie et écologiques en R&D, pour le 31 mars 2021 au plus tard.

— 12 avril 2021

Versements anticipés (VA1), afin d'éviter une majoration d'impôt (la date peut changer si l'exercice n'est pas clôturé au 31 décembre).

— 20 avril 2021

Dépôt de la déclaration de T.V.A. et du listing IC pour le mois de mars ou pour le premier trimestre 2021.

— 20 mai 2021

Déclaration de T.V.A. et listing IC pour le mois d'avril.

— 31 mai 2021

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel était inférieur à 25.000 EUR en 2020 et qui souhaitent bénéficier du régime de la franchise doivent en faire la déclaration avant le 1er juin par lettre recommandée.

— 21 juin 2021

Déclaration de T.V.A. et listing IC pour le mois de mai.

— 30 juin 2021

Introduction des relevés récapitulatifs 325.50 et des fiches individuelles 281.50.

CONTACT

Vandelanotte Alost

Gentse Steenweg 55
9300 Alost
053 72 95 00

Vandelanotte Bruges

Torhoutse Steenweg 250
8200 Bruges
050 39 28 75

Vandelanotte Courtrai

Pres. Kennedypark 1A
8500 Courtrai
056 43 80 60

Vandelanotte Tournai

Avenue de Maire 101
B-7500 Tournai
069 22 64 95

Vandelanotte Anvers

Posthofbrug 6/4
B-2600 Berchem
03 320 97 97

Vandelanotte Bruxelles

Esplanade 1/85
B-1020 Bruxelles
02 427 44 53

Vandelanotte Gand

Bijenstraat 22
9051 Gand
09 381 51 81

Vandelanotte Zele

Nachtegaalstraat 8/w5
9240 Zele
052 21 85 07

Colophon

« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.

Conception et réalisation : Capone.be

Interview : Capone.be

Photographie : Lenzer

Impression : Drukta

Éditeur responsable : Nikolas Vandelanotte,

Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1a à 8500 Courtrai

Vous voulez en savoir davantage sur Vandelanotte ?

Visitez notre site Web www.vandelanotte.be.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit et/ou publié par impression, photocopie, publication en ligne ou de quelle que manière que ce soit, sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

✉ contact@vdl.be

🌐 www.vandelanotte.be

☎ +32 56 43 80 60

📘 facebook.com/vandelanotteacc

🌐 linkedin.com/company/vandelanotte



Vandelanotte
More than accountants

